
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 16 OCT 2018

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 18.487 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours direct de recrutement de quinze (15) élèves Maitres d'Education Physique et Sportive (hommes), pour le compte du Ministère des Sports et des loisirs, session 2018.

Ce sont :

MAITRES D'EPS/HOMMES

ADMISSIBLES

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
1	BADO PAUL	001851	B8029416	26/01/94
2	BARRO MARC OULA	001178	B6561723	25/04/95
3	BIKIENGA AZIZ	001467	B7966022	31/12/97
4	DABGO RASMANE	000672	B5232471	17/10/92
5	HÉBIÉ DJAKARIDJA	001292	B5215569	02/01/94
6	KI ADAMA	001043	B6250714	14/04/93
7	KINDA SALIFOU	001595	B1813894	12/06/93
8	KOANDA AROUNA	000907	B2761386	08/05/88
9	OUEDRAOGO CHEIK OMAR	000527	B2588099	16/03/93
10	OUEDRAOGO HASSANE	001209	B4202603	24/09/88
11	OUEDRAOGO KISWENDSIDA BERTRAND	000061	B2778829	06/09/88
12	OUEDRAOGO LOUKMANE	000797	B6412497	31/12/93
13	OUEDRAOGO PASCAL	000512	B5023862	03/11/84
14	OUEDRAOGO SIDI MOHAMED	001368	B7122663	08/06/92
15	SAWADOGO FRÉDÉRIC	000448	B7738096	31/12/97
16	SAWADOGO FRÉDÉRIC GUÉTAWENDÉ	001192	B3621808	18/07/93
17	SIMIA LOUKOUMANE	000503	B10047532	31/12/89
18	SOME KOUNGNAN BRUNO	001706	B4293015	12/05/92
19	TRAORE LEGER	001838	B8235029	14/01/91
20	TRAORE SOUNGALO	000084	B1837473	05/04/91
21	TUINA MOUTIAN RENE	000840	B0692419	04/10/89
22	VALEA FELIX	000626	B2766062	31/12/94

MAITRES D'EPS/HOMMES

ADMISSIBLES

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
23	ZAN LAWAPAN MOHAMED	001617	B4412779	16/02/97
24	ZAPRE SIMEON	000565	B5153810	31/12/95
25	ZONOU KARIM ACHILLE	001452	B7899237	15/03/97

Arrêté la présente liste à 25 noms.

Par ailleurs, les candidats admissibles sont invités à déposer leurs dossiers physiques complets au plus tard quinze (15) jours après la publication du résultat provisoire auprès de:

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les candidats du Centre;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les candidats des autres régions.

L'admission ne sera effective qu'après le dépôt de leurs dossiers complets validés.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général



Souleymane LENGANE